

Émile DURKHEIM (1904)

# “ La condition de la femme ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

## Émile Durkheim (1904)

### “ La condition de la femme ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1904), « La condition de la femme. » Texte extrait de la *l'Année sociologique*, n° 7, 1904, pp. 433 à 434. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 146 à 148). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.).

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi, Québec.

Édition revue et corrigée par Mme Hélène Chamboredon,  
France, [hchambo@yahoo.com](mailto:hchambo@yahoo.com), le 22 novembre 2002

Édition revue et corrigée le 27 juin 2006.



# “ La condition de la femme ”

---

par Émile Durkheim (1904)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1904), « [La condition des femmes.](#) » Texte extrait de la [l'Année sociologique](#), n° 7, 1904, pp. 433 à 434. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 146 à 148). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.).

Dans cet ouvrage posthume <sup>1</sup>, M. Letourneau traite de la condition de la femme suivant sa méthode ordinaire. Tous les peuples du présent et du passé sont successivement passés en revue, depuis les sociétés d'anthropopithèques jusqu'aux grandes nations européennes. Si l'on songe que la condition de la femme est fonction de l'institution matrimoniale, que celle-ci est solidaire de l'organisation domestique, que l'organisation domestique, à son tour, est étroi-

---

<sup>1</sup> Letourneau Ch., *La condition de la lemme dans les diverses races et civilisations*. Paris.

tement liée à tout ce qu'il y a d'essentiel dans la structure des sociétés, dans leur constitution religieuse, morale, etc., on ne pourra pas n'être pas effrayé de la masse énorme de problèmes complexes que soulève une telle étude. Ce n'est pas en un livre de 500 pages qu'il est possible de les traiter avec quelque méthode. Aussi le travail de M. Letourneau ne se présente-t-il que comme une revue sommaire de faits, pris à toutes sources, sans critique aucune, et interprétés à la lumière du transformisme le plus simpliste. Assurément, il serait injuste de méconnaître le labeur dépensé par l'auteur ; mais faire de la sociologie comparative, ce n'est pas simplement rassembler un peu hâtivement toute sorte de matériaux ; c'est, d'abord, en faire la critique, c'est, ensuite, les soumettre à une élaboration aussi méthodique que possible. Or, la manière dont M. Letourneau explique certaines institutions, qui embarrassent depuis longtemps ethnographes et sociologues, est vraiment trop expéditive. Ainsi, suivant lui, l'exogamie ne serait « qu'une survivance de la jalousie simienne ». « Notre ancêtre l'anthropopithèque » aurait commencé par « garder anxieusement ses femelles et ravir celles des autres jusqu'au jour où un embryon de mariage communautaire s'établit entre les diverses hordes de son espèce ». La filiation purement féminine aurait pour cause « l'impuissance des primitifs à comprendre le rôle de l'homme dans la fécondation ». Quand on sait que la famille utérine se retrouve jusque dans des civilisations relativement avancées, l'explication n'est pas sans surprendre.

L'ouvrage se termine par une conclusion où l'auteur expose ses vues sur l'avenir de la femme. Il estime que l'infériorité mentale de la femme actuelle est un produit de l'histoire, et il l'explique par l'asservissement séculaire de la femme à l'homme. Il demande, par suite, que l'on mette « autant que possible les deux sexes sur un pied d'égalité, dans l'éducation, dans le mariage, dans la famille et dans la grande société ».

Mais cette égalité de droits suffira-t-elle pour faire cesser *ipso facto* une inégalité héréditaire ? Le problème nous paraît un peu plus complexe. L'égalité juridique doit suivre l'égalité mentale, plus qu'elle ne doit la précéder.

Fin de l'article.